



Delais tacide depasser de la declaration de travaux

Par **TOM25**, le **08/06/2010** à **08:47**

Bonjour,

j'ai deposer en mairie une declaration de travaux pour construire une piscine beton enterée il y a 2 mois, ayant pas de reponse le premier mois, la declaration mentionnais que ça vaudrait automatiquement une tacite non oposition. J'ai donc fait pas piscine 1 mois et 1 semaine apres l'accord et hier la mairie m'a envoyer une oposition à cette declaration de travaux...

Suis-je en tord ?

Merci d 'avance de votre aide

Tom